

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 14/02/2023          Nombre de conseillers en exercice : 15          Présents : 9</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</b></p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p><b>SEANCE DU 24 Avril 2023</b></p> <p>L'an Deux Mil Vingt-trois, le Lundi 24 Avril à 17 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p><b>PRESENTS :</b> M. Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint, Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Francette MAUPOINT, Alicia DUPRÉ, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.</p> <p><b>Excusés :</b> Pouvoir de Mme Evelyne MENNESSON à Mme Francette MAUPOINT, Pouvoir de Mme Katia FIORILLO à M. Régis SAVATON, Pouvoir de M. Nicolas AUBERT à M. Jean-Marie ACIER, GALLET Jean-Luc.</p> <p><b>Absents :</b> Jérôme AOUATE, Nicolas BOISSELLIER</p> <p><b>Secrétaire :</b> Alicia DUPRÉ</p>
<p><b>Objet de la délibération:</b></p> <p>Présentation du projet de réhabilitation du four à pain certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 25/04/2023 ; et de la publication le 25/04/2023</p>	<p>Le Maire rappelle que la commune dispose dans le centre bourg d'une parcelle à l'abandon sur laquelle se tient un four à pain. Ce dernier n'est pas en trop bon état mais reste récupérable si des travaux de restauration sont entrepris sans délai.</p> <p>Des bénévoles sont prêts à œuvrer pour restaurer ce four à pains, des devis ont été réalisés.</p> <p>Ces derniers s'élèvent à 23 566.13 € HT.</p> <p>Des demandes de subventions peuvent être effectuées auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sorégies Patrimoine pour un montant de 5 000.00 €</li> <li>- Activ'4, Appel à Projet, dans la thématique « patrimoine » pour 25% du montant HT soit 5 891€</li> </ul> <p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Décide d'accepter le projet</li> <li>● Autorise le Maire à signer les devis,</li> <li>● Autorise le maire à effectuer les demandes de subventions auprès de Sorégies pour « Sorégies Patrimoine » et du Département dans le cadre d'appel à projet Activ'4 dans la thématique « patrimoine »</li> <li>● Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.</li> </ul>
	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SAVATON</p> <p style="text-align: right;">Le secrétaire Alicia DUPRÉ</p>

<b>AR Prefecture</b>
086-218600443-20230424-202304N4-DE Reçu le 25/04/2023